

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	7 + 7	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
04/07/2024

Délibération
n°24_07_B5_05

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

7 porteurs d'1 voix : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Arlette RUIZ** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Jacques AVANIAN** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à **Jean-Pierre HERRIOU** ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à **Jacques ESPITALIER** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Bernard CLAP**

Commission départementale nature paysages et sites (CDNPS) - formation spécialisée « sites & paysages »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives.

Le Président expose,

La Préfecture des Alpes de Haute-Provence sollicite les instances du Parc du Verdon afin de renouveler sa représentation au sein de la formation spécialisée « sites & paysages » de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS), dont l'arrêté préfectoral en portant sa composition est en vigueur jusqu'au 6 octobre 2024.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau désignent pour représenter le Parc du Verdon à la formation spécialisée « sites & paysages » de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS) des Alpes de Haute Provence :

Titulaire : **Mme Michèle BIZOT GASTALDI**, en sa qualité de membres du Bureau, déléguée de la communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière

Suppléante : **Mme Carole BRETON** en sa qualité de responsable du Pôle Paysages, Aménagement et Energies.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

